

Mobil home «le 103»

Camping le Mazet

Casteljau – Vallée du Chassezac



Ardèche

Situation du Mobil home «le 103»

Casteljau

Le mobil home le «103» est implanté sur le terrain de camping familial le Mazet à Casteljau, à l'entrée du bois de Païolive en Ardèche méridionale, au bord du Chassezac aux gorges magnifiques avec ses falaises idéales pour l'escalade et le canoé-kayak. Sur un site authentique et au milieu d'une nature préservée, Mazet plage est un camping de 100 emplacements ombragés et calmes, où l'ambiance familiale et conviviale est privilégiée.

Le camping est équipé d'une épicerie, d'un bar-snack pizzeria, d'un service de location de canoës et d'un espace aqualudique.

Camping Mazet Plage
07460 CASTELJAU
Tél 04 75 39 32 56

www.camping-mazet-plage.com

Attention les gérants du camping n'interviennent en rien dans la gestion et l'entretien de l'unité d'accueil. En cas de problème, il est conseillé d'appeler le responsable de l'ASCEE26 au 06.81.75.18.67.

Le mobil home «le 103» est implanté sur une parcelle ombragée de châtaigniers de 138 m² sans route à traverser pour se rendre à la rivière. Il comporte 4 couchages fixes et est équipé d'une banquette «clic-clac» d'appoint de 2 places. Chaque pièce est équipée d'un chauffage électrique mural. Il comprend :

- une pièce de vie, avec
 - un coin salon avec banquette (lit clic-clac 2 places + coffre de rangement), 1 table, 2 chaises, 1 meuble de rangement, une lampe «lampadaire», des étagères et un miroir.
 - une cuisine équipée avec frigo table top, plaque de cuisson, four micro-ondes/grill, évier, rangement, chauffe-eau, cafetière électrique, vaisselle et accessoires de cuisine.
- une chambre avec un lit 2 places (140), penderie, portant, chevets, porte-manteaux.
- une chambre avec 2 lits 1 place (80), penderie, rangement, porte-manteaux.
- une salle de bain avec douche, lavabo et d'un wc indépendant.
- une terrasse bois avec salon de jardin, parasol et 2 chaises longues « bain de soleil ».

TARIFS 2020

A régler à l'ASCEE 26 : 430 € la semaine, du samedi 14 h 00 au samedi 10 h 00 juillet et août
330 € en mai /juin - septembre/octobre
96 € le week- end (2 nuits) hors saison et 116 € saison pleine
48 € nuit hors saison et 58 € nuit saison pleine.

La capacité maximum est de 6 personnes (4 adultes + 2 enfants).

Ces tarifs comprennent (quel que soit le nombre de résidents) : séjour et taxe de séjour, électricité, eau, stationnement, espace aqualudique, accès à la rivière.

Cette unité d'accueil est en excellent état, elle est la propriété de TOUS, merci de la respecter et de permettre qu'elle «dure longtemps».

CONSEILS ET INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

A VOTRE ARRIVEE :

Les clés sont à retirer auprès de l'accueil du camping le Mazet.

En basse saison, il est préférable d'avertir le camping de votre arrivée par téléphone afin de prendre rendez-vous pour la remise des clés.

Prendre connaissance du règlement du camping et le respecter.

Les feux de barbecue sont strictement interdits.

Stationnement : la voiture doit être garée à l'entrée du terrain face à la fenêtre de la chambre enfants. Attention de ne pas obstruer le chemin (1 seule voiture stationnée en saison). Possibilité de stationner au parking visiteurs pour la 2ème voiture.

Espace aqualudique : les shorts et bermudas sont interdits.

Effectuez sérieusement l'état des lieux et l'inventaire. Signalez toute anomalie à l'ASCEE 26 en retournant l'inventaire, de préférence par courrier (vous avez sur place à disposition des imprimés d'inventaire et des enveloppes pré-timbrées à l'adresse de l'ASCEE 26).

Eau : est ouverte par les gestionnaires en début de saison.

Electricité : le disjoncteur se trouve dans les toilettes .

Gaz : deux bouteilles de gaz se situent à l'extérieur du mobil-home. Lorsqu'une bouteille est vide merci de la remplacer, le camping vend des bouteilles (si vous avancez de l'argent, demandez une facture auprès du camping et adressez-la à l'ASCEE26 pour remboursement). Mise en route : ouvrir une bouteille de gaz, tourner l'inter central côté bouteille ouverte. Sous l'évier se trouve la sécurité gaz du chauffe-eau, sous la plaque de cuisson se trouve un inter sécurité plaque.

Chauffe-eau : suivre scrupuleusement les instructions affichées dans la porte- placard du chauffe-eau.

Parasol : lors de vos absences pensez à refermer le parasol (vent).

Prévoir votre linge de literie (draps-housses, taies, draps). Il est demandé à l'occupant de prendre le plus grand soin de la literie et de bien laisser en place les protections. **En aucun cas les couvertures ne seront utilisées à l'extérieur.**

Il est interdit de fumer dans le mobil-home.

Les animaux ne sont pas admis.

A VOTRE DEPART :

Le ménage devra être effectué par l'occupant. Les poubelles devront être vidées à votre départ (poubelles d'ordures ménagères et déchets recyclables situées à l'entrée du camping).

En dehors de la période du 06 juillet au 30 août :

- **pour éviter les moisissures, laisser la porte du réfrigérateur ouverte (bien couper l'électricité) ; près nettoyage de l'intérieur, la bloquer si elle ne tient pas ouverte.**
- **fermer les rideaux et les fenêtres, rentrer parasol, table et chaises.**
- **procéder aux fermetures d'électricité, de gaz (voir « à votre arrivée »).**

BON SEJOUR DANS NOTRE (VOTRE) UNITE D'ACCUEIL

Equipement du mobil home «le 103»

Coin cuisine	Sur plan de travail
1 détecteur de fumée	1 cafetière électrique
Frigo top	1 bouilloire
Four micro-ondes (+ cloche)	1 repose cuillère + 1 support savon/éponge
Grille- pain	Placard sur plan de travail
Plaque de cuisson + hotte aspirante	8 bols dépareillés
Chauffe eau gaz	2 mugs dépareillés
Micro-chaine HIFI + télécommande	2 grosses tasses déjeuner
1 pendule murale (sans pile)	2 tasses à café blanches
1 poubelle	4 tasses déco couleur + 4 sous-tasses
Table cuisine avec toile cirée	2 tasses à fleurs
2 chaises	8 verres dépareillés + 2 verres à pied
1 plateau service jaune	4 verres apéritif (51)
1 balai	4 coupes à fruits
1 seau lave pont avec balai + 1 serpillière	Tiroir sous le plan de travail
1 tapis évier	Notices appareils - 2 multiprises - 1 lampe de poche
Placard sous évier	Placard sous le plan de travail
1 égouttoir à vaisselle	1 presse agrumes électrique
2 bassines	1 verre doseur
1 pelle et balayette	8 assiettes plates
2 blocs refroidissement	6 assiettes creuses
1 corbeille de pinces à linge	6 assiettes à dessert
1 essoreuse à salade + 1 passoire	1 grande assiette de service carrée
1 plateau service	1 carafe + 1 pot à eau
	2 saladiers en verre
	1 coupelle
Tiroir sous la table de cuisson	Placard sous table de cuisson
1 range-couverts, 15 broches	1 faitout avec couvercle
1 set à salade	3 casseroles (diamètre 20, 18, 16)
1 écumoire	1 couvercle (20 cm) inox
1 spatule nylon noire + 2 spatules bois	1 sauteuse avec couvercle
1 couteau à pain	2 poêles (1 ronde – 1 carrée)
1 couteau d'office + 1 couteau à beurre + 1 couteau autre	3 plats en inox
1 éplucheur économe	Grand placard de la cuisine
1 paire de ciseaux de cuisine	2 dessous de plat liège
1 tire bouchon, 1 ouvre boîte, 1 décapsuleur	1 planche à découper le saucisson
1 fouet	1 coupe à fruits métal orange
1 grosse cuillère à jus, 1 louche	1 planche à pain
1 cuillère à glace, 1 roulette à pizza	1 corbeille à pain osier
6 cuillères à soupe	boîtes à sucre et à café, verseuse sel
6 fourchettes	1 nappe plastique (table extérieur) – filtres hotte aspirante
6 petites cuillères	1 distributeur serviettes papier en inox pour extérieur
6 couteaux (3 laguiole – 3 thiers)	1 bac recyclage (papier, plastique ou verre)
	1 balance
	3 sets de table fleurs
Coin salon	Coin salon (suite)
1 détecteur fumée	1 livre d'or
Convecteur électrique mural	1 aspirateur sous la banquette
Banquette d'angle avec protège-matelas	2 coussins marron

1 miroir mural, 1 vase pour fleurs	1 tapis entrée antidérapant
1 lampadaire sur pied	éclairage plafond par spots (ampoules basse consommation)
Salle d'eau	W.C.
Cabine douche + lavabo + meuble rangement	1 ensemble WC (dérouleur papier, balayette)
1 miroir + tablette	
Convecteur électrique mural	
Crochets porte-manteaux muraux	
Poubelle, tapis de bain, raclette, serpillère	
Crochet clip	
Petite chambre	Grande chambre
1 détecteur de fumée	1 détecteur de fumée
Placard-penderie (+ cintres) + 1 chevet	Placard-penderie, porte-cintres
2 appliques murales	2 appliques murales
Convecteur électrique	Convecteur électrique
2 lits 80	1 lit 140
2 protège-matelas	1 protège matelas
4 oreillers + 4 protège oreillers	2 oreillers + 2 protège oreillers
2 couvertures polaires	2 couvertures polaires 220x240
2 crochets porte-manteaux	2 crochets porte-manteaux
1 parasol pour extérieur	
Extérieur - Terrasse	Extérieur Jardin
Salon de jardin métal - 2 tables + 6 chaises (à protéger par nappe plastique car taches repas, arbres)	Salon de jardin (table + 4 chaises) + pied parasol
2 chaises transat (à ranger à l'intérieur à chaque départ)	Bouteilles de gaz x2 (indiquer si recharge auprès du camping). Toujours laisser une bouteille pleine d'avance.
Eclairage extérieur	Marche pied (sous terrasse)
1 étendage à linge (à ranger à l'intérieur à chaque départ)	Laurier rose (à arroser de temps en temps merci pour lui)
1 paillason	

MOBIL-HOME «Le 103»
Situé sur le terrain de camping le Mazet
à Casteljau

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Occupation des lieux

L'unité d'accueil «Le 103» est ouverte en priorité aux membres de l'ASCEE26 à jour de leur cotisation (l'adhérent, son conjoint, ses enfants à charge), puis aux autres ASCEE. **Ce mobil-home peut accueillir 6 personnes maximum (4 adultes + 2 enfants).**

La présence du demandeur ou d'un adhérent majeur présent sur la fiche de réservation est obligatoire pendant toute la durée du séjour. Seules les personnes identifiées sur la fiche de réservation sont autorisées à occuper le mobil home.

Les animaux ne sont pas admis.

Il est interdit de fumer dans le mobil home.

Article 2 : Critères d'attribution

Les critères d'attribution appliqués par la commission sont :

- . le demandeur doit être à jour de sa cotisation
- . la demande doit être faite sur le programme OSC@R sur le site de la FNASCE
- . la période demandée
- . la composition de la famille (nombre d'enfants)
- . s'il s'agit d'une première demande
- . date d'arrivée de la demande.

Aucune réservation ne pourra être prise en compte pour une journée seulement.

Article 3 : Prolongation du séjour

Si l'adhérent décide de prolonger son séjour, il doit prévenir le responsable au moins 2 jours à l'avance (sous réserve de disponibilité).

Article 4 : Prestations

Le tarif est unique et comprend : les frais de séjour, la taxe de séjour, les frais d'eau, d'électricité, l'accès à l'espace aqualudique, le stationnement du véhicule (possibilité 2 véhicules hors saison).

Article 5: Participation financière

Versement des arrhes

Le montant des arrhes est fixé à 25 % du prix du séjour. Son versement s'effectue avant la date limite indiquée sur le contrat de réservation. A défaut, le séjour est attribué à un autre demandeur.

Solde du séjour

Le solde du séjour doit être transmis avant la date limite indiquée sur le contrat de réservation. Il sera encaissé à la date de début du séjour.

Caution

Une caution de 150 € est demandée à l'occupant des lieux afin de couvrir tout ou partie des éventuelles dégradations du logement. Cette caution sera réglée en même temps que le premier versement au moyen d'un chèque séparé. Elle sera retournée (si vous avez fourni une enveloppe timbrée avec vos nom et adresse ; à défaut le chèque sera détruit) dans le délai de deux mois suivant le départ, sous condition de réception de l'inventaire.

Le paiement se fait par chèque à l'ordre de l'ASCEE26. L'Ascee 26 est agréée par l'ANCV pour percevoir les chèques vacances.

Article 6 : Conditions d'annulation

L'annulation du séjour par l'adhérent devra être notifiée par écrit pour être validée. Des frais seront retenus sur le montant du séjour en fonction de la date de réception de la demande d'annulation, soit :

- de 30 à 21 jours avant le séjour, il sera retenu 25 % du prix du séjour
- de 20 à 8 jours avant le séjour, il sera retenu 50 % du prix du séjour
- de 7 à 2 jours avant le séjour, il sera retenu 75 % du prix du séjour
- à moins de 2 jours avant le séjour, il sera retenu 100 % du prix de séjour.

Tout séjour commencé ne sera pas remboursé.

Article 7 : Nettoyage – hygiène

L'occupant est tenu de procéder en fin de séjour au nettoyage du logement (sol, toilettes, four), de la terrasse et du terrain. Aucune poubelle ni déchets ne devront rester sur la parcelle.

Il est demandé aux occupants de prendre le plus grand soin de la literie et de bien laisser en place les protections. En cas de salissures accidentelles, le nettoyage devra être effectué (machine à laver dans le camping).

Les couvertures équipant l'unité d'accueil ne doivent pas être utilisées à l'extérieur.

Article 8 : Accès au mobil-home

Les clés et le badge du portail d'entrée sont à retirer à l'accueil du camping. Lors du départ, il est indispensable que les clés du mobil-home et le badge soient remis au bureau du camping.

Occupation à la semaine :

Les arrivées ont lieu le samedi à partir de 14 h et les départs ont lieu le samedi avant 10 h.

Occupation au week-end :

Les arrivées le week-end ont lieu le vendredi à partir de 16 h et les départs ont lieu le dimanche avant 18 h. Contacter le camping pour avertir de votre arrivée.

Attention les gérants du camping n'interviennent en rien dans la gestion et l'entretien de l'unité d'accueil. En cas de problème, il est conseillé d'appeler le responsable de l'ASCEE26 au 06.81.75.18.67.

Article 9 : Inventaire

Dès l'arrivée, l'occupant devra contrôler l'état des lieux, vérifier l'inventaire et le retourner à la DDT de la Drôme - Ascee 26- 4 pl. Laennec 26015 Valence cedex. Toute dégradation ou objet manquant devra être signalé le premier jour ouvrable après l'arrivée et pourra donc être imputé au précédent utilisateur. En cas de casse ou de perte d'objet (vaisselle par exemple), l'occupant devra le remplacer par un objet identique ou similaire.

Article 10 : Acceptation

Chaque occupant du mobil-home s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à le respecter ainsi que celui du camping Le Mazet. Tout litige sera réglé par la commission « Unités d'Accueil » de l'ASCEE 26.

Mise à jour
janvier 2020.